



Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR – CONTRAT ÉLÈVE

- **Ce contrat vous engage.**
- **En entrant dans ce programme, vous avez vocation à devenir l'élite de la danse dans notre région ; cela vient avec des responsabilités notamment en termes de comportement et d'engagement.**
- **La première semaine est une semaine d'évaluation.**
- **Notre art requiert de la discipline, de la rigueur et de l'engagement. Il est toutefois indissociable des notions de plaisir, de créativité et de partage. La danse favorise la confiance en soi et l'épanouissement.**
- **Soyez heureux et dansez !**

LES NOTIONS SUIVANTES SONT TRÈS IMPORTANTES

- **Respect et écoute** (Respect et écoute de votre professeur, respect des autres).
- **Observer et mémoriser** (Apprendre à retenir le vocabulaire technique, les consignes, les corrections etc.).
- **Implication et engagement** (Toujours donner le meilleur de vous-même, dépassement de soi).
- **Ouverture** (Avoir une attitude positive face aux corrections et consignes).
- **Joie et bienveillance** (Être positif, avoir le sourire, être ouvert aux autres, accepter les différences et faire preuve de bienveillance).

RETARD

- La ponctualité est la règle.
- A chaque fois que l'élève est plus de 3 fois en retard au cours durant l'étape, une pénalité d'un demi-point sera appliquée à sa note de bulletin.

ABSENCES

- Les parents ont la responsabilité de déclarer toute absence auprès de l'école et UNIK DANSE-ÉTUDES. Seul un billet médical autorise la dispense de cours. Les absences ne constituent pas un motif de remboursement.
- Si l'élève ne justifie pas ses absences au bout de trois fois, une pénalité d'un point sera appliquée à sa note de bulletin.
- Mal de tête, menstruation, indisposition ne sont pas des empêchements pour danser.

BLESSURE

Les parents ou l'élève ont la responsabilité de déclarer toute blessure auprès de l'école et UNIK DANSE-ÉTUDES. Seul un billet médical autorise la dispense de cours ; l'élève doit tout de même être présent au cours ou aux activités.

TENUE OBLIGATOIRE POUR LES COURS

- Les élèves doivent avoir **tenue, coiffure et chaussures appropriées au style de danse du jour** avant d'entrer dans le studio et de débiter le cours.
- **Ballet filles** : collant convertible (couleur selon votre teint), maillot noir, chaussons roses en toile, chignon, brassière beige ou noire.
- **Ballet garçons** : chandail blanc, collant noir, chaussons noirs, cheveux attachés si longs.
- **Autres disciplines filles** : maillot, chandail, legging noir, bas noirs ou bobettes de pieds, survêtement, coton ouaté, chaussures de sport uniquement réservées pour la danse. Cheveux dégagés du visage.
- **Autres disciplines garçons** : chandail, survêtement, coton ouaté, chaussures de sport uniquement réservées pour la danse. Cheveux dégagés du visage.
- **Filles et garçons** : gourde identifiée au nom de l'élève.

TÉLÉPHONE CELLULAIRE & GOMME

- Le **téléphone** cellulaire est **interdit** durant les **cours et activités**. Celui-ci devra être déposé dans la **boîte** prévue à cet effet et repris à la fin du cours.
- L'usage de **gomme** durant les cours et activités est **interdit**.

RENCONTRES PARENTS

- À tout moment, à la demande des parents ou de UNIK DANSE-ÉTUDES, une rencontre peut être organisée. Un délai de 72 heures ouvrables est requis.

ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE

- L'élève s'engage à faire preuve d'**assiduité**, de **rigueur**, d'**engagement**, de **capacité** à accueillir les commentaires, de la meilleure **hygiène de vie** possible.
- **Zéro tolérance** pour l'**intimidation** ! Mais aussi **moqueries**, **niaiseries** et au **non-respect** entre vous et envers votre professeur.

PROTOCOLE INTERVENTION DISCIPLINE

Objectifs :

- Maintenir les standards de comportement nécessaires à l'enseignement de la danse.
- Maintenir un environnement harmonieux, respectueux et sécuritaire pour l'ensemble des élèves et du personnel.
- Prévenir et résoudre les éventuelles situations inappropriées et problématiques qui ne seraient pas résolues par la simple pédagogie.

Étape 1 : avertissement verbal direct

- **Description** : Lors du premier comportement inapproprié observé, un avertissement verbal sera donné directement par le professeur et ou l'intervenant. Il lui sera expliqué clairement quel comportement est inacceptable et les attentes pour le futur.
- **Objectif** : Informer l'élève que son comportement est inapproprié et lui donner la chance de corriger sa conduite immédiatement.

Étape 2 : courriel aux parents

- **Description :** Si le comportement problématique continue après les deux premiers avertissements, un courriel détaillé sera envoyé aux parents de l'élève afin de les informer de la situation, des actions déjà entreprises et des prochaines étapes si le comportement ne s'améliore pas.
- **Objectif :** Impliquer les parents dans le processus pour encourager une collaboration entre UNIK Danse-Académie et la famille de l'élève afin de corriger la conduite.

Étape 3 : rencontre avec les parents

- **Description :** Si le comportement persiste malgré le courriel, une rencontre sera organisée avec les parents, le professeur et l'intervenant si nécessaire (et, ou la direction) pour discuter de la situation en profondeur, comprendre les causes possibles et établir un plan d'action pour encourager les comportements appropriés.
- **Objectif :** Créer un dialogue ouvert pour trouver des solutions et démontrer l'engagement de UNIK Danse-Académie à soutenir l'élève tout en maintenant des normes élevées de comportement.

Étape 4 : suspension temporaire

- **Description :** Si le comportement inapproprié continue malgré les interventions précédentes, une suspension temporaire sera mise en place. L'élève sera interdit de participer aux activités du programme UNIK Danse-Études pour une période déterminée (par exemple, un jour ou une semaine) selon la gravité du comportement.
- **Objectif :** Faire comprendre à l'élève et à sa famille que des conséquences plus sérieuses seront appliquées si le comportement ne change pas, et donner à l'élève le temps de réfléchir.

Étape 5 : renvoi

- **Description :** En dernier recours, si toutes les interventions précédentes n'ont pas réussi à corriger le comportement, l'élève sera renvoyé du programme UNIK Danse-Études. Cette décision sera prise par la direction après une analyse approfondie et sera communiquée officiellement aux parents par écrit.
- **Objectif :** Maintenir un environnement sécuritaire et respectueux pour tous les élèves et le personnel en écartant ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas se conformer aux règles du programme UNIK Danse-Études.

NOTES :

- Chaque intervention du protocole d'intervention sera documentée.
- Ce protocole pourrait être ajusté selon la gravité et la fréquence des comportements inappropriés.
- Une fois engagé, ce protocole se poursuit ; il n'est pas remis à zéro au début de chaque année.

PRÉNOM & NOM DE L'ÉLÈVE :

Par la présente, je confirme que j'ai bien compris les termes du présent règlement intérieur qui vaut contrat et je m'engage à les respecter.

Signé le, à :

Signature de l'élève

Signature du ou des parents, tuteur(trice) légal(e)

Signature de la Direction